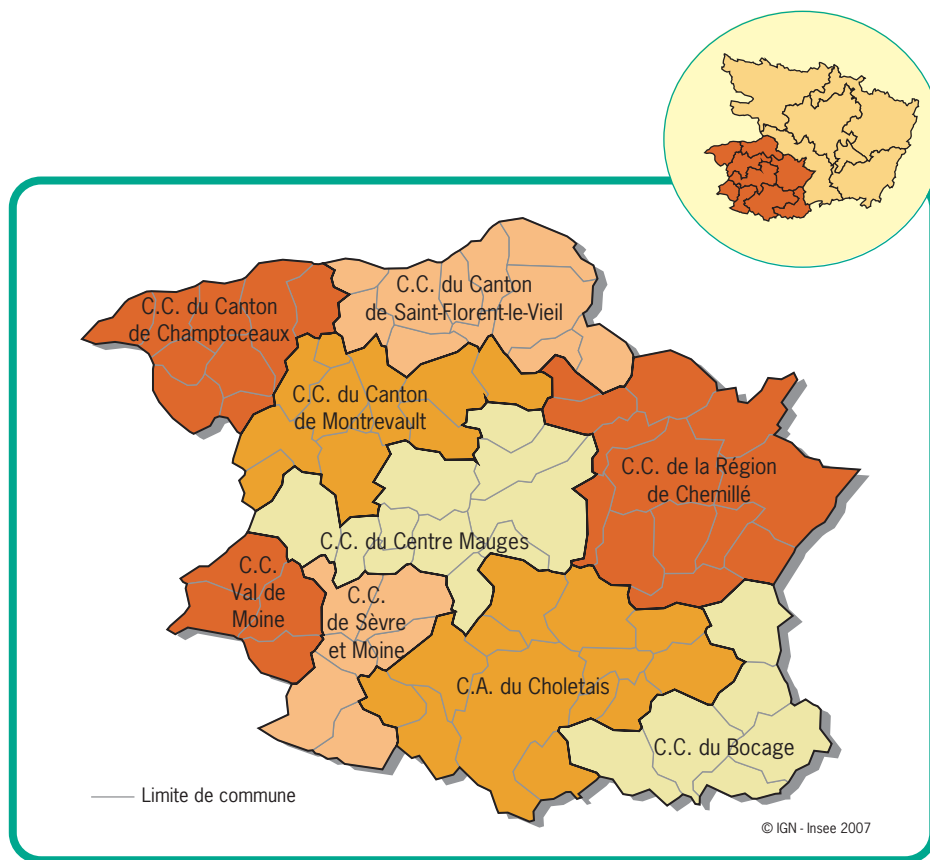




Le Pays des Mauges

La situation sociale dans le Pays des Mauges présente de nombreux éléments favorables, tant en termes d'emploi que de conditions de logement ou de niveau de précarité. Un contexte local favorable à l'emploi a permis de limiter l'exclusion. Sur une période récente, cependant les difficultés tendent à s'accroître. La situation est en outre hétérogène : les difficultés, même si elles restent à un niveau sensiblement inférieur aux villes d'Angers et Saumur sont majorées dans la ville de Cholet.



LE PAYS DES MAUGES, au sud-ouest du Maine-et-Loire, regroupe huit communautés de communes et la communauté d'agglomération du Choletais. Avec 189 800 habitants, le Pays des Mauges est le deuxième territoire le plus peuplé du Maine-et-Loire. Entre 1990 et 1999, la population de ce pays a augmenté à un rythme inférieur à celui du département. La croissance de la population s'explique uniquement par l'excédent des naissances sur les décès. Les échanges migratoires sont en effet déficitaires, notamment pour les 15-29 ans. La population est un peu plus jeune que dans l'ensemble du département. Cependant, si les flux migratoires demeuraient négatifs, l'excédent naturel s'amenuisant, le vieillissement pourrait s'accroître plus rapidement. La population se compose plus fréquemment de familles avec des enfants. Conséquence de la structure des activités, les ouvriers forment la première catégorie socio-professionnelle. En regard des moyennes départementale et nationale, le niveau du chômage est faible. 1 300 jeunes de moins de 25 ans sont concernés. L'accès au logement est relativement aisé.

Le Pays présente des indicateurs de précarité favorables, parmi les meilleurs du département. La part des ménages à bas revenus, celle des personnes dépendant de prestations sociales, à hauteur de la moitié de leurs ressources, y est la plus faible. Même constat pour la part des bénéficiaires de minima sociaux et de l'Allocation Spécifique de Solidarité. La monoparentalité, bien qu'en progression, y est moins répandue. Les familles disposent souvent de deux revenus d'activité leur assurant ainsi plus de sécurité financière. Les difficultés se sont cependant davantage accentuées entre 2000 et 2004 qu'en moyenne sur le département. Fin 2004, environ 5 500 ménages (7,8 %), dont un millier de ménages âgés, vivent de minima sociaux. Les difficultés sont plus importantes dans la ville de Cholet, qui concentre 30 % des ménages du territoire, dont 44 % des ménages à bas revenus et 62 % des Rmistes. ■



Une population dont l'effectif tend à se stabiliser

Avec 103 habitants au km², la densité du Pays des Mauges, égale à la moyenne départementale, s'explique par la présence de la communauté d'agglomération du Choletais, qui regroupe 42 % de la population. Dans les prochaines années, en prolongeant les tendances récentes en matière de comportements démographiques (réduction de l'excédent naturel, déficit migratoire), la population resterait stable ou diminuerait légèrement. La structure par âge de la population diffère peu de celle du département, exception faite des personnes âgées d'au moins 75 ans qui y sont moins nombreuses qu'ailleurs. C'est, avec celui du Pays Loire-Angers, un territoire relativement jeune : l'indice de vieillissement y est le moins élevé du département. L'excédent naturel s'amenuisant, le vieillissement pourrait cependant s'accroître rapidement : en 2015, les moins de 30 ans pourraient être moins nombreux qu'en 1999 et la part des seniors supérieure à la moyenne départementale.

La forte implantation industrielle explique le poids important des ménages ouvriers dans le territoire : près de quatre ménages sur dix, soit la plus forte proportion des six pays du Maine-et-Loire.

Le paysage familial du Pays des Mauges présente quelques particularités. La proportion de ménages comportant deux actifs y est ainsi plus élevée qu'ailleurs. Les familles nombreuses, (trois enfants ou plus) y sont plus présentes, notamment dans les communautés de communes de Saint-Florent-le-Vieil et de la Région de Chemillé. Les familles monoparentales sont un peu moins nombreuses : ville de Cholet exclue, seulement 6 % des familles ayant des enfants sont concernées en 1999. Si 16 % des familles choletaises sont monoparentales, cette proportion est nettement inférieure à celle des deux autres grandes villes du département. ■

Contexte sociodémographique

	C.A. du Choletais	C.C. de la Région de Chemillé	C.C. de Sèvre et Moine	C.C. du Bocage	C.C. du Canton de Champcoceaux	C.C. du Canton de Montrevault	C.C. du Canton de St Florent/Vieil	C.C. du Centre-Mauges	C.C. du Val de Moine	Ville de Cholet	Pays des Mauges	Maine-et-Loire
Densité de population (en habitants/km ²)	237	56	109	46	79	70	84	89	79	619	103	102
Part des ménages ouvriers ou employés (en %)	35,7	34,9	40,0	35,1	37,1	35,7	35,1	36,9	37,9	34,4	36,1	32,6
Part des familles monoparentales (en %)	11,9	7,6	6,9	7,8	8,4	6,4	7,4	4,9	6,1	15,6	8,9	13,3
Part des familles n'ayant qu'un actif occupé (en %)	32,5	28,2	28,7	31,5	36,9	28,4	28,5	22,0	27,5	36,4	30,0	33,1
Indice de vieillissement	22	32	25	28	29	29	34	28	28	25	27	29
Part des moins de 25 ans (en %)	33,4	33,7	33,7	33,7	32,9	31,1	32,4	33,4	32,3	32,8	33,1	33,9
Part des 60 ans ou plus (en %)	18,7	22,5	18,8	21,7	22,2	23,2	23,9	20,4	21,3	20,0	20,5	20,7

Source : Insee - recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire)

Précarité moindre mais en progression

Dans le pays des Mauges, pauvreté et précarité touchent moins de ménages. Les principaux indicateurs mesurant la précarité, et en particulier la proportion des bénéficiaires de minima sociaux, dont les allocataires du RMI, se situent à un niveau inférieur aux autres pays du Maine-et-Loire. Les chômeurs bénéficiaires de l'Allocation Spécifique de Solidarité sont également légèrement moins nombreux. Cette précarité plus faible s'explique en partie par un taux d'emploi élevé et l'importance des familles dont les deux parents travaillent.

Les difficultés se sont néanmoins accentuées entre 2000 et 2004, dans des proportions supérieures à la moyenne départementale. La part des personnes dont les prestations représentent

plus de 50 % des ressources a progressé de 6 %, plus qu'en moyenne sur le département (+ 2 %). Même constat en ce qui concerne l'évolution des allocataires du RMI : + 21 % contre + 15 %. Seule exception : le nombre des bénéficiaires de l'Allocation Supplémentaire du Fonds de Solidarité Vieillesse, 1 000 en 2004, est en diminution ; c'est le cas également dans le reste du Maine-et-Loire.

En 2004, 6 800 ménages, soit près de 10 % des ménages, seraient dans une situation de pauvreté ou de précarité. Parmi eux, 5 500 perçoivent au moins un des cinq minima sociaux : RMI, API, AAH, ASS ou AS du FSV. Les allocataires du RMI sont 1 500.

À l'exception de la communauté de communes de la région de Chemillé, tous les EPCI affichent des niveaux de précarité inférieurs à la moyenne départementale. La présence de structures d'accueil pour personnes ayant besoin d'aide dans la communauté de communes de la Région

de Chemillé explique, en partie, le niveau supérieur de certains indicateurs. La précarité est habituellement plus élevée en milieu urbain et Cholet n'infirme pas la règle. La proportion de ménages pauvres à Cholet demeure cependant inférieure à celles d'Angers et Saumur. ■

Pauvreté et précarité

	C.A. du Choletais	C.C. de la Région de Chemillé	C.C. de Sèvre et Moine	C.C. du Bocage	C.C. du Canton de Champtoceaux	C.C. du Canton de Montrevault	C.C. du Canton de St Florent/Vieil	C.C. du Centre-Mauges	C.C. du Val de Moine	Ville de Cholet	Pays des Mauges	Maine-et-Loire
Part des ménages à bas revenus (en %)	11,2	11,0	7,2	7,6	6,6	7,7	9,5	8,0	7,3	13,5	9,6	11,9
Part des ménages dont les prestations représentent plus de 50 % des ressources (en %)	7,4	10,5	4,9	6,0	5,1	6,7	7,5	6,9	5,1	9,0	7,1	9,0
Part des ménages bénéficiaires de minima sociaux (en %)	8,8	10,1	5,6	6,1	6,0	6,7	8,1	6,2	5,6	10,5	7,8	9,7
Part des allocataires RMI parmi les 25-59 ans (en %)	2,6	1,4	0,8	1,0	0,7	1,1	1,2	0,6	1,2	3,7	1,7	3,0
Part des allocataires de l'AS du FSV parmi les 60 ans ou plus (en %)	1,9	3,1	2,3	3,4	3,3	3,2	3,4	2,6	2,5	1,9	2,6	2,7
Part d'actifs bénéficiaires de l'ASS (en %)	1,1	1,0	0,8	0,7	0,9	0,8	0,7	0,8	0,8	1,4	0,9	1,2

Sources : Insee - recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire) - CAF (fichiers au 31/12/2004) - MSA (2004) - CNAV (2004) - ASSEDEC (2004)

Un niveau de chômage faible

Le Pays des Mauges affiche la situation la plus favorable en matière de chômage des six pays du Maine-et-Loire. En 2004 comme en 2000, l'indicateur de chômage (demandeurs d'emploi de catégorie 1 rapporté aux actifs) se situe nettement en dessous de la moyenne départementale et parmi les plus faibles de la région. Ce faible niveau concerne toutes les communautés de communes. Cette situation favorable est liée avant tout à l'importance et au dynamisme de l'emploi local. Les activités se sont en effet transformées et diversifiées. Les entreprises industrielles, bien intégrées dans le territoire et réactives, ont mieux résisté au recul de l'emploi qu'au niveau national ; elles restent malgré tout menacées par la mondialisation. Le chômage des jeunes comme le chômage de longue durée sont aussi les plus bas du département. Le territoire enregistre cependant des départs d'actifs qualifiés et de jeunes pour étudier ou trouver un emploi.

En 1999, 10 300 jeunes habitants âgés de 16 à 24 ans ont été recensés comme actifs, soit 42 % des jeunes. Ce taux d'activité est supérieur à la moyenne départementale et bien supérieur à la moyenne nationale (30 actifs pour cent jeunes). Le territoire compte de fait peu d'étudiants. L'activité féminine est aussi importante.

En matière de formation initiale, la situation est contrastée. Le taux de réussite au brevet des collèges est le meilleur du département. Le niveau de formation scolaire des 30-59 ans, apprécié par l'obtention d'un diplôme, se situe en revanche en dessous de la moyenne départementale. Ce résultat s'explique par la nature des emplois et par le fait que les jeunes entrent tôt dans la vie active. Les actifs les plus qualifiés peinent aussi à trouver un emploi sur place. ■

Emploi, qualification et chômage

	C.A. du Choletais	C.C. de la Région de Chemillé	C.C. de Sèvre et Moine	C.C. du Bocage	C.C. du Canton de Champtoceaux	C.C. du Canton de Montrevault	C.C. du Canton de St Florent/Vieil	C.C. du Centre-Mauges	C.C. du Val de Moine	Ville de Cholet	Pays des Mauges	Maine-et-Loire
Taux de réussite au brevet des collèges (en %)	86,5	84,8	(*)	(*)	87,8	90,7	90,2	(*)	89,1	86,5	87,2	83,9
Taux d'activité des jeunes âgés de 16 à 24 ans (en %)	39,2	43,0	44,0	45,5	43,2	42,7	49,2	44,5	45,3	37,6	42,2	34,5
Indicateur de chômage des jeunes âgés de 16 à 24 ans (en %)	15,0	13,2	12,1	6,8	10,1	10,6	10,7	9,7	12,9	17,5	12,6	17,7
Indicateur de chômage (en %)	6,6	6,1	5,7	4,4	5,6	4,9	5,5	5,0	6,8	7,6	5,9	7,8
Proportion de chômeurs de longue durée (en %)	27,7	28,7	28,5	30,8	26,1	31,8	27,2	23,3	24,1	28,5	27,5	31,2
Part de la population âgée de 30 à 59 ans sans diplôme (en %)	38,6	40,8	44,0	45,9	40,9	52,9	45,7	46,0	46,8	38,2	42,4	38,4

Sources : Insee - recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire) - ANPE (fichiers au 31/12/2004) - Inspection Académique (année 2004) (*) pas de collège



Des conditions de logement favorables

La partie sud-ouest du Maine-et-Loire disposait, en 1999, d'un parc de 70 365 résidences principales. La plupart des ménages se logent dans de bonnes conditions dans le Pays des Mauges. L'habitat est essentiellement individuel (83 %) et les aides au logement moins fréquentes que dans le reste du département. À Cholet, la proportion de maisons individuelles est supérieure à celle de Saumur et d'Angers. Les deux tiers des ménages sont propriétaires de leur logement ou accédants à la propriété, proportion supérieure à la moyenne départementale. L'habitat social occupe une place limitée sauf à Cholet. En moyenne, un ménage sur sept (10 000 ménages) réside dans le parc social public, dont la moitié au sein de la ville de Cholet. Environ 17 000 ménages bénéficient d'une allocation logement soit moins d'un ménage sur quatre, taux le plus faible des six pays du Maine-et-Loire.

Si les difficultés restent limitées, 780 familles (1,1 %) ont bénéficié néanmoins d'une aide du FSL pour accéder ou se maintenir dans leur logement, un niveau proche de la moyenne départementale. Leur nombre a augmenté entre 2000 et 2004 dans la Communauté d'agglomération du Choletais, tandis qu'il diminue ou stagne dans les autres communautés de communes.

Une partie du parc de logements est ancien. Ces logements n'ont pas tous été rénovés ou sont en cours de rénovation. Un logement sur vingt est considéré de mauvaise qualité dans la classification cadastrale des logements, une situation moins favorable que dans le Pays Loire-Angers, meilleure cependant que dans les quatre autres pays. En 1999, 490 logements n'étaient pas équipés de douche ni de WC à l'intérieur. Ces logements sans confort, souvent occupés par des personnes âgées, sont en diminution. ■

Logements

	C.A. du Choletais	C.C. de la Région de Chemillé	C.C. de Sèvre et Moine	C.C. du Bocage	C.C. du Canton de Champtoceaux	C.C. du Canton de Montrevault	C.C. du Canton de St Florent/Vieil	C.C. du Centre-Mauges	C.C. du Val de Moine	Ville de Cholet	Pays des Mauges	Maine-et-Loire
Part de logements sociaux (en %)	18,7	14,8	12,0	9,5	7,3	10,1	12,9	10,2	9,2	22,4	14,4	19,8
Part de logements de mauvaise qualité (en %)	3,7	8,5	5,3	8,0	6,9	9,1	8,1	5,4	9,2	3,2	5,8	5,7
Part des ménages bénéficiaires du FSL (en %)	1,7	0,6	0,6	0,9	0,2	0,6	0,7	0,7	0,5	2,3	1,1	1,2
Part des ménages bénéficiaires de l'allocation logement (en %)	23,8	28,4	21,5	24,0	20,9	20,1	26,9	24,6	20,2	26,7	23,8	29,7
Part de résidences principales sans confort (en %)	0,4	0,9	0,7	0,4	1,2	1,4	1,0	0,8	1,2	0,3	0,7	1,1

Sources : Insee - recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire) - CAF (fichiers au 31/12/2004) - DDE du Maine-et-Loire (2004) - MSA (2004) - DGI (FILOCOM 2003)

Peu de bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle complémentaire

La situation sociale favorable dans les différents territoires du Pays des Mauges se reflète aussi dans le domaine de l'accès aux soins et de la santé. Les 5 700 bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle complémentaire ne représentent que 3 % de la population, un niveau très en dessous de la moyenne départementale. Ceux-ci sont inégalement répartis sur le Pays : les deux tiers vivent à Cholet, qui concentre la moitié du parc locatif social. La proportion de grossesses déclarées tardivement est inférieure aux autres pays du Maine-et-Loire, mais la part de ces grossesses est plus élevée à Cholet qu'à Angers.

Si le Pays est bien équipé en établissements publics et privés de santé, la densité de médecins généralistes libéraux y est relativement faible, y compris dans la ville de Cholet. En outre, ces médecins sont plutôt âgés. Avec 11 médecins généralistes pour 10 000 habitants, Cholet se situe ainsi en retrait par rapport à Saumur (15 pour 10 000) ou Angers (17). ■

Santé et accès aux soins

	C.A. du Choletais	C.C. de la Région de Chemillé	C.C. de Sèvre et Moine	C.C. du Bocage	C.C. du Canton de Champtoceaux	C.C. du Canton de Montrevault	C.C. du Canton de St Florent/Vieil	C.C. du Centre-Mauges	C.C. du Val de Moine	Ville de Cholet	Pays des Mauges	Maine-et-Loire
Part des bénéficiaires de la CMU complémentaire dans la population totale (en %)	4,9	2,1	1,2	1,8	1,1	1,6	2,6	1,2	1,4	6,8	3,0	5,2
Part des médecins libéraux généralistes dans la population totale (pour 1 000 habitants)	0,9	0,6	0,7	0,5	0,7	0,6	0,9	1,0	1,2	1,1	0,8	1,1
Part de grossesses à déclaration tardive dans l'ensemble des grossesses (en %)	12,9	10,3	9,2	9,9	9,3	10,3	11,4	12,7	15,7	13,4	11,7	12,9

Sources : Insee - recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire) - CAF (fichiers au 31/12/2004) - MSA (2004) - DDASS (2004) - CPAM (2004)